

# SEMI-MARATHON DES VIKINGS

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2026

Course (Cocher votre choix)

- Semi-marathon 21.1km (nés en 2008 et avant)
- Route de l'Huître 7 km (nés en 2010 et avant)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Masculin / Féminin (rayer la mention inutile)

Numéro de téléphone à prévenir en cas de problème : \_\_\_\_\_

Club ou équipe : \_\_\_\_\_

N° licence : \_\_\_\_\_ Fédération : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Je reconnaiss que mon inscription m'engage à me soumettre au règlement du semi-marathon des Vikings 2026

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Inscriptions sur place, le jour de la course, zone d'arrivée à St Vaast la Hougue, de 13h00 à 15h00.

Retrait des dossards -> zone d'arrivée à St Vaast la Hougue, de 13h00 à 15h00

Navettes gratuites pour Gatteville-Phare départ 13h30 dernière 15h00

**Eventualité** : suppression inscription sur place et distribution dossards à partir de 11h00

Droits d'inscription **Règlement par chèque à l'ordre de l'A.S.T. Athlétisme ou en espèces**

Semi-marathon (avant le 26 juin) : 20 euros  
Course de l'huître (avant le 26 juin) : 10 euros

Inscription sur place : 22 euros  
Inscription sur place : 12 euros

Le semi-marathon des Vikings est labellisé par la FFA. Ce label comporte une obligation de différenciation de tarif d'inscription entre les licenciés et les non licenciés. Cette différenciation qui ne s'applique qu'au semi-marathon sera de 3 euros et appliquée de la façon suivante :  
Tous les coureurs paient le montant total de l'inscription.

La différenciation sera faite en rendant 3 euros aux coureurs licenciés à la FFA, qui ont payé leur inscription, sur présentation de leur licence FFA valide, lorsqu'ils viennent retirer leur dossard.

**Inscriptions par équipe : merci de regrouper les bulletins en un seul envoi**

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription rempli

- Chèque du montant de l'inscription (voir tarifs)
- Présentation d'un numéro de Pass Prévention Santé ( PPS ) datant de moins d'un an à la date de la course et pour les licenciés, présentation ou photocopie de la licence athlé de l'année en cours.

**Les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en considération et le tarif « inscription sur place sera appliqué » !**